Trophées d'économies d'eau

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Ce concours vise à identifier, valoriser et récompenser les actions exemplaires œuvrant pour la préservation de la ressource en eau, la réduction de la consommation des usagers et l'innovation tarifaire.

Les trophées sont attribués aux actions relevant d'au moins une des catégories suivantes :

- l'information, la communication et la sensibilisation des usagers du réseau. Cela regroupe les démarches de sensibilisation dans le milieu scolaire et à destination du grand public, les campagnes de communication, ainsi que les dispositifs de concertation des habitants (démocratie locale et implications des citoyens),
- la mise en place d'outils techniques visant à la réduction des consommations des abonnés domestiques, des collectivités et des établissements collectifs : équipements hydroéconomes, comptage individuel ou divisionnaire, compteurs communicants, outil de mise en évidence des fuites après compteur, etc,
- les expériences de tarifications alternatives incitant à la réduction des prélèvements sur la ressource, sans impact sur l'équilibre économique du service, tout en rendant les consommations plus durables : tarification progressive, tarification saisonnière, gestion des parts fixes, etc,
- les actions de réduction des consommations individuelles ou collectives en période de stress hydrique : interdiction temporaire de certaines pratiques de grande consommation d'eau, tarification saisonnière, campagnes de sensibilisation en été...,
- les démarches prospectives innovantes, expérimentations ou projets se heurtant à des contraintes techniques, matérielles ou règlementaires à lever.

— Candidats

Les Trophées sont ouverts à tout organisme privé ou public indépendamment de son statut juridique. Cela comprend donc, de manière non-exhaustive : les collectivités territoriales et leurs groupements, les syndicats d'assainissement et d'eau potable, les entreprises, organismes professionnels, établissements d'enseignements, associations sociales ou environnementales, bailleurs sociaux, centres hospitaliers, etc.

— Dotations

La récompense pour les lauréats est de caractère honorifique. Les lauréats sont toutefois autorisés et encouragés à utiliser la mention « Lauréat des Trophées des Économies d'Eau 2022 » dans le cadre de la communication sur leur dispositif, afin de valoriser leur démarche et leur performance.

Un trophée « physique » sera également remis aux différents lauréats et leur démarche sera valorisée dans le catalogue des trophées d'économies d'eau, lors d'évènements ultérieurs et dans les recommandations du Club.

Déposer son dossier

- https://www.fnccr.asso.fr/article/lancement-de-trophees-deconomies-deau-2022/